



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Sécurités
Bureau de la sécurité civile
Affaire suivie par Agathe PELISSIER
03.80.44.64.98
agathe.pelissier@cote-dor.gouv.fr

Dijon, le 23/01/2023

Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or
à

Mesdames et Messieurs les Maires
du département de la Côte-d'Or

OBJET : Campagne 2022-2023 relative à la prévention et à l'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

PJ : Communiqué de presse sur les gestes pour réduire les risques d'intoxication

Comme chaque année le gouvernement reconduit la campagne de prévention et d'information sur les risques d'intoxications au monoxyde de carbone.

Le monoxyde de carbone demeure encore une cause importante de mortalité et d'hospitalisation par gaz toxique en France. En 2022 en Côte-d'Or, 22 personnes sont été admises aux urgences et 1 personne est décédée, suite à une intoxication au monoxyde de carbone.

Il s'avère indispensable de rappeler au grand public, au moyen de supports spécifiques, les conseils de prévention lui permettant d'identifier les signes et de se prémunir contre les conséquences des intoxications au monoxyde de carbone. Des actions de sensibilisation destinées à prévenir les intoxications doivent donc être menées.

À cet effet, je vous remercie de bien vouloir vous associer à cette campagne en organisant la distribution et l'affichage des documents de prévention dans les lieux que vous jugerez les plus opportuns et en vous assurant du bon entretien et de la bonne utilisation des appareils de chauffage notamment dans les établissements recevant du public.

Les supports de campagne et d'information sont téléchargeables sur le site internet Santé Publique France via les liens ci-dessous :

- <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2022/les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone-peuvent-concerner-chacun-de-nous.-adoptez-les-bons-gestes-pour-reduire-les-risques>
- <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone/outils>

Par ailleurs, et durant toute la période hivernale, des informations seront mises en ligne sur le portail internet des services de la préfecture (<http://www.cote-dor.gouv.fr/>).

Des informations complémentaires peuvent également être visualisées sur les sites internet du ministère de la santé et de la prévention et de l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté :

- <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone>
- <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/intoxications-au-monoxyde-de-carbone-adopter-les-bons-gestes-pour-limiter-les-risques>

Mes services restent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

LE PRÉFET,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de cabinet



Olivier GERSTLÉ

Copie pour information à :

- Mme. la sous-préfète de Beaune
- Mme. la sous-préfète de Montbard
- ARS.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12/12/2022

Les intoxications au monoxyde de carbone peuvent concerner chacun de nous. Adoptez les bons gestes pour réduire les risques.

Avec la baisse des températures, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent, en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage. Chaque année, environ 1 300 épisodes d'intoxications au CO survenus par accident et impliquant près de 3 000 personnes sont déclarés aux autorités sanitaires. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques. Une attention particulière doit être portée sur le bon usage des chauffages mobiles d'appoint à combustible et le non recours à des moyens de chauffage de fortune, qui sont particulièrement à risque.

Pour limiter les risques d'intoxication, adoptez les bons gestes

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole etc.) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions de leur fonctionnement ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone (CO).

- Avant l'hiver, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié dans votre résidence principale et secondaire le cas échéant ;
- Aérez au moins 10 minutes par jour votre logement, même s'il fait froid ;
- Maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;
- Respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : n'employer que le combustible préconisé, ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utilisez pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

En collectivité, il convient d'être particulièrement attentif : les intoxications liées à l'utilisation de chauffages à gaz sont fréquentes.

Réagir rapidement : aérer et appeler les secours

Les symptômes - maux de tête, fatigue, nausées - apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein d'un même foyer. Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il faut donc agir très vite.

En cas de suspicion d'intoxication :

- Aérez immédiatement ;
- Arrêtez si possible les appareils à combustion ;
- Evacuez les locaux ;
- Et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation.

Une brochure pour informer sur les réflexes qui protègent

Le dépliant « Les dangers du monoxyde de carbone, pour comprendre » présente les dangers de ce gaz, les appareils et les installations susceptibles d'émettre du CO, ainsi que les bons conseils pour éviter les intoxications.

Pour en savoir plus :

- Ministère de la Santé et de la prévention
- Outils d'information de Santé Publique France

Contacts presse

Direction générale de la Santé

Mission Information et Communication

Tél : 01 40 56 84 00

presse-dgs@sante.gouv.fr

Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises

Bureau de la communication

Tél : 01 45 64 48 44

dgscgc-com@interieur.gouv.fr

Santé publique France

Tél : 01 41 79 67 48

presse@santepubliquefrance.fr